



Affiché le
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2026

Le mercredi 11 février 2026 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 28 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Chantal SIMON, Madame Adeline FERNANDEZ, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Gurvan NICOL, Monsieur Stéphane RENAULT, Madame Juliette EME, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Madame Chantal CLAR, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Françoise NAEL, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Mathieu SAMSON, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Marc MAHE, Monsieur Jean-Charles KERLAU

Absents excusés :

Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER).
Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Juliette EME).
Monsieur Jean-Yves MAHEO - arrivée au bordereau n°5 (procuration donnée à Madame Françoise NAEL).

Absent sans procuration :

Monsieur Pierrick KERGOSIEN

Secrétaires de séance : Madame Marie LE CROM, Monsieur Benoît GUYOT

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.

## **2- DF - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025.

- **DÉCIDE** de reprendre les résultats de l'exercice 2025 par anticipation au Budget primitif 2026.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

## **3- DF - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2026\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour),

9 abstentions :  
Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Madame HERVIO, Monsieur GUYOT, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **VOTE** les montants des AP/CP tels qu'indiqués dans le tableau inséré dans le corps de la délibération.

- **DÉCIDE** la clôture des AP/CP suivantes :

- AP/CP n°13014 – « **Bâtiments et équipements divers** »
- AP/CP n°13017 – « **VRD – Mobilité douce** »
- AP/CP n°13022 – « **VRD – Avenue de l’Océan** »
- AP/CP n°13038 – « **Chapelle Saint Esprit et ses abords** »

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **4- DF - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux de la Ville d'Auray pour l'année 2026 comme suit :

| <b>Impôts</b>                | <b>Taux 2025</b> | <b>Taux 2026</b> |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Taxe foncière bâtie_TFB      | 47.05 %          | 47.05 %          |
| Taxe foncière non bâtie_TFNB | 65.82 %          | 65.82 %          |
| Taxe d'habitation_TH         | 17.80 %          | 17.80 %          |

- **CHARGE** Madame Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **5- DF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour),

9 contre :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Madame HERVIO, Monsieur GUYOT, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du Budget Ville tel que présenté.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **6- DF - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

3 n'ont pas participé au vote : Madame SIMON, Monsieur SAMSON, Monsieur

KERLAU

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** au titre de l'année 2026 les subventions aux associations, conformément au tableau présenté en annexe, et aux établissements scolaires, conformément aux annexes 1 et 2.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **7- DF - CONVENTIONS AVEC LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES PRIVÉES\_FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer la participation financière de la Ville d'Auray pour l'année 2026 aux frais de fonctionnement des écoles Gabriel Deshayes, Sainte-Thérèse et Diwan, conformément aux éléments figurant dans le tableau inséré dans le corps de la délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention jointe avec :

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Gabriel Deshayes

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Sainte-Thérèse

- L'AEP (Association d'Education Populaire) Diwan.

#### **8- DF - RENOVATION ET CHANGEMENT DE DESTINATION DE 3 BATIMENTS COMMUNAUX\_DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2026**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (22 voix pour),

7 voix contre :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 abstentions :

Madame HERVIO, Monsieur GUYOT

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet global de rénovation et de changement de destination des bâtiments communaux concernés ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL 2026, et à signer tout document afférent à ce dossier.

**9- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE, ET VIREMENTS DE CREDITS**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

**10- DGS - DELEGATION DE SERVICE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AQTA ENERGIES POUR LE RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE SECTEUR DU CENTRE-VILLE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe d'une délégation de service public pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur sur le secteur du centre-ville,

- **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ci-annexé,

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure de consultation de la SPL AQTA Energies et à signer tout document dans ce sens.

**11- DF - MARCHÉ DE FOURNITURE, POSE ET LOCATION D'UNE STRUCTURE MÉTALLO-TEXTILE POUR LA COUVERTURE DE COURTS EXTÉRIEURS DE TENNIS AVEC BLOCS VESTIAIRES ET BUREAU – AVENANT N°2 AU MARCHÉ - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 au marché de fourniture, pose et location d'une structure métallo-textile pour la couverture de courts extérieurs de tennis avec blocs vestiaires et bureau décrit ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

## **12- DU - BILAN FONCIER DE L'ANNÉE 2025**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

## **13- DU - AUTORISATION À DONNER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) D'AURAY D'ACQUÉRIR LA PARCELLE AD 607 SITUÉE RUE DU BOCÉNO (ER N°9 AU PLU)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour),

9 abstentions :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Madame HERVIO, Monsieur GUYOT, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **ANNULE** et **REPLACE** par la présente délibération, les délibérations du 26/02/2025 portant acquisition par le CCAS d'Auray de la parcelle AD 607 située rue du Boceno et du 6/05/2025 portant acquisition par Morbihan Habitat de la parcelle AD 607 pour la reconstruction du foyer logement Boceno, située rue du Boceno ;

- **DEMANDE** que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au Centre Communal d'Action Sociale domicilié à Auray, 4 rue du Docteur Laënnec, du bien cadastré section AD n°607 d'une contenance globale de 2 118 m<sup>2</sup>.

- **APPROUVE** les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de 542 877,16€ TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités.

- **APPROUVE** la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB), du bien ci-dessus désigné, au prix de **542 877,16€**, au Centre Communal d'Action Sociale domicilié à Auray au 4 rue du Docteur Laënnec.

- **APPROUVE** la prise en charge par le CCAS des frais de notaire afférents au dossier ;

- **DÉSIGNE** Maître Virginie Deshayes de l'étude DYADEIS NOTAIRES, à Rennes, pour rédiger l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **14- DU - CESSION À AQTA D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 237 SITUÉE 5 RUE DE PARC EN ESCOP**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle AD 237, d'une surface d'environ 350 m<sup>2</sup>, à AQTA au prix d'un euro symbolique sans versement effectif ;
- **APPROUVE** la prise en charge par AQTA des frais de géomètre et la prise en charge par la ville des frais de notaire afférents au dossier ;
- **DÉSIGNE** l'étude Alban Sœur et Pierre Masson, 13 Place du Loch, à Auray, qui rédigera l'acte notarié ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**15- DU - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION PAR LA COMMUNE À MORBIHAN HABITAT D'UNE EMPRISE COMMUNALE SITUÉE SUR LA PARCELLE AR 624P RUE GÉNÉRAL AUGUSTE LA HOULLE ET DE LA PARCELLE AR 626 SITUÉE SUR LE SITE DIT « ASSIETTE B » DU GUMENEN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désaffectation, le déclassement et la cession par la commune à Morbihan Habitat, à l'euro symbolique sans versement effectif, d'un morceau de la parcelle communale AR 624p, dénommée DP1 au plan de l'annexe 4, d'une superficie d'environ 39 m<sup>2</sup> et située le long de la rue Général Auguste La Houlle ;
- **APPROUVE** la désaffectation, le déclassement et la cession par la commune à Morbihan Habitat, à l'euro symbolique sans versement effectif, de la parcelle AR 626 d'une superficie d'environ 73 m<sup>2</sup> et située tout au Sud du site dit « assiette B » du Gumenen ;
- **APPROUVE** la prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètre et la prise en charge par la ville des frais de notaire afférents au dossier ;
- **DÉSIGNE** La SCP Christian HADDAD, Anna DUFFO - LE STRAT et David RAULT, sise 3bis rue Louis Billet, à Auray pour rédiger l'acte notarié ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**16- DGS - POSTE D'ADULTE RELAIS - AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LA CABANATOUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant de la convention présenté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents.

**17- DEEJ - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA COMMUNE D'AURAY AU BENEFICE DES ACTIVITES DU RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise à disposition des salles de l'ALSH Arlequin et de la Médiathèque selon les termes de la convention en annexe.

**18- DF - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ADAPEI 56**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur KERGOSIEN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise à disposition des salles de l'accueil de loisirs municipal alréen de Ker Yvonnick selon les termes de la convention jointe en annexe.

A 20h16 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.